

BULLETIN DE SURVEILLANCE CAMPAGNOLS

AVEYRON (12) et LOZÈRE (48)

N°6 - Février 2026



FREDON
OCCITANIE



BIENVENUE DANS CE 6^{ème} BULLETIN

Ce bulletin revêt une importance particulière car le signal d'alerte est désormais confirmé : **les pullulations sont de retour dans le Massif central**. Les départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme présentent déjà des zones de pullulations depuis l'automne 2025, indiquant une dynamique régionale en cours.

En Aveyron et en Lozère, une hausse des populations est clairement observée sur plusieurs secteurs localisés (voir cartes). **Thérondels** et **Montpeyroux**, en Aveyron, se distinguent tout particulièrement : les densités de campagnols y ont fortement augmenté et les zones de colonisation se sont étendues, laissant supposer **le début de nouvelles pullulations**. La **vigilance** et la **coordination** immédiate des actions de lutte sont indispensables.

Sur le reste du territoire surveillé, la situation demeure pour l'instant relativement calme, même si une forte activité de taupes peut masquer les premiers signes d'installation du campagnol. Rappelons toutefois que les dernières pullulations majeures en Lozère et en Aveyron datent de 2020, 2021 et 2022. Or, le cycle de reprise – observé tous les 5 à 6 ans – correspond exactement à la situation actuelle.

➔ Tout indique que **2026 ou 2027 pourrait marquer le début d'une nouvelle pullulation de campagnols** en Aveyron et en Lozère.

➔ **La mobilisation précoce, coordonnée et généralisée** sur l'ensemble des zones à risque, sera déterminante **pour freiner une explosion massive** des populations.



© Arnaud Bastion

DU FOURRAGE SANS TERRE

Anticipez, car la pullulation s'installe souvent sur deux ans.



Le mot du Président de la FDGDON 48

« Ces deux dernières années, les récoltes ont été plutôt bonnes, favorisées par une météo plutôt clémente et avec dans l'ensemble peu de dégâts campagnols constatés ;

Aujourd'hui, une hypothèse bien différente semble se dessiner avec **des signes avant-coureurs comme la présence de taupes en grande quantité, annonciatrice du campagnol.**

Le mot d'ordre reste inchangé : une **lutte précoce et collective à est à mettre en place sur cette fin d'hiver.**

Le sud du Massif central ne sera pas épargné, les moyens existent et **FREDON Occitanie est là pour vous accompagner**, avec notamment les **contrats de lutte** qui permettent de prendre en charge la majeure partie des outils pour contrer ce ravageur des prairies.

Soyons volontaires et anticipons les situations de crise où perte de récolte, problèmes de qualité, problèmes sanitaires, usure du matériel et autres répercussions, ont un impact néfaste sur le fonctionnement de nos exploitations. »



Patrice BOULET, éleveur à Paulhac-en-Margeride

Au sommaire

► Pourquoi signer un contrat de lutte ?.....	p. 4
La surveillance des populations	p. 5
Devenez observateur	p. 5
L'état des populations à l'automne 2025	p. 6 et 7
Période de lutte recommandée.....	p. 8
Les techniques de lutte à associer	p. 9
Les programmes d'indemnisation du FMSE.....	p. 10
Le Président de la FDGDON 12, référent au SIDAM.....	p.11
Réunion technique en Lozère.....	p. 11
Phérocamp, projet de recherche	p. 11
À Laguiole, un nouveau collectif de piégeage voit le jour.....	p. 12
Zooms sur les zones surveillées	p. 13 à 20



Pourquoi signer un contrat de lutte contre les campagnols ?

Pour être indemnisé face aux dégâts causés par les campagnols, la première étape essentielle est la signature d'un contrat de lutte avec FREDON Occitanie.

Ce contrat quinquennal, d'un montant de 110€ par an, engage l'agriculteur dans une stratégie de lutte structurée et reconnue. C'est la condition indispensable pour accéder aux indemnités du FMSE.

Un contrat qui ouvre l'accès au dispositif d'indemnisation du FMSE

Le FMSE, Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire Environnemental, outil créé par la profession agricole et reconnu par l'État, soutient les exploitants confrontés aux problématiques sanitaires et environnementales. Il est financé à 65 % par l'Europe et à 35 % par les cotisations MSA.

Dans le cadre du programme national « campagnols », le **FMSE prend en charge 75 % des coûts annuels de lutte** et, de manière exceptionnelle, une indemnisation des pertes de fourrage.

Un fonctionnement simple et accompagné

L'instruction des demandes d'indemnisation est confiée au réseau FREDON-FDGDON, qui accompagne les agriculteurs dans leurs démarches.

MOYENS DE LUTTE INDEMNISÉS PAR LE FMSE

	Achat matériel	Achat produit	Main d'œuvre interne	Main d'œuvre externe
Perchoirs et nichoirs	Oui	-	Non	-
Piégeage	Oui	-	Non	Oui
Fauchage en vergers	-	-	Oui	Oui
Retournement des prairies	-	-	Oui	Oui
Appâts secs	Oui	Oui	Oui	Oui
Gaz PH3	Oui	Oui	Oui	Oui

▶ L'indemnisation par le FMSE a pour objectif de renforcer la lutte collective.

Parlez-en à vos voisins, diffusez l'information : plus le territoire est engagé, plus la lutte est efficace.

Contactez-nous pour vous engager dans un contrat de lutte et rejoindre la dynamique collective !

La surveillance des populations

La surveillance a été réalisée grâce au **réseau d'observateurs**. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à l'automne 2025 un nouvel observateur : **un éleveur d'Alpuech, en Aveyron**. De plus, Anthony Pinto de FREDON Occitanie ainsi que Chloé Sillon du PNR de l'Aubrac sont venus renforcer l'équipe. Le réseau, coordonné par FREDON Occitanie, compte désormais **18 éleveurs volontaires, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels** : la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien et la FODSA-GDS FARAGO Aveyron.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des observateurs : **leur engagement est indispensable** à la réalisation de ce suivi des populations ! Vous souhaitez rejoindre le réseau ? **N'hésitez pas à nous contacter**. La méthode d'observation est simple et votre participation est précieuse.

Les cartes présentées dans les pages suivantes montrent les niveaux de présence des campagnols et des taupes dans les prairies. Elles sont établies à partir d'indices visibles en surface — tumuli et taupinières — et non d'un comptage direct des animaux ; la présence réelle peut donc être plus importante que celle indiquée.

Les observations ont été réalisées en des points espacés d'environ un kilomètre. Entre ces points, les niveaux sont estimés grâce à une méthode d'interpolation, qui s'appuie sur les valeurs voisines pour proposer une vision continue du territoire. **Ces cartes représentent ainsi des tendances générales à l'échelle du paysage**. Elles permettent de repérer les secteurs où l'activité semble plus ou moins marquée, sans décrire précisément la situation de chaque parcelle.

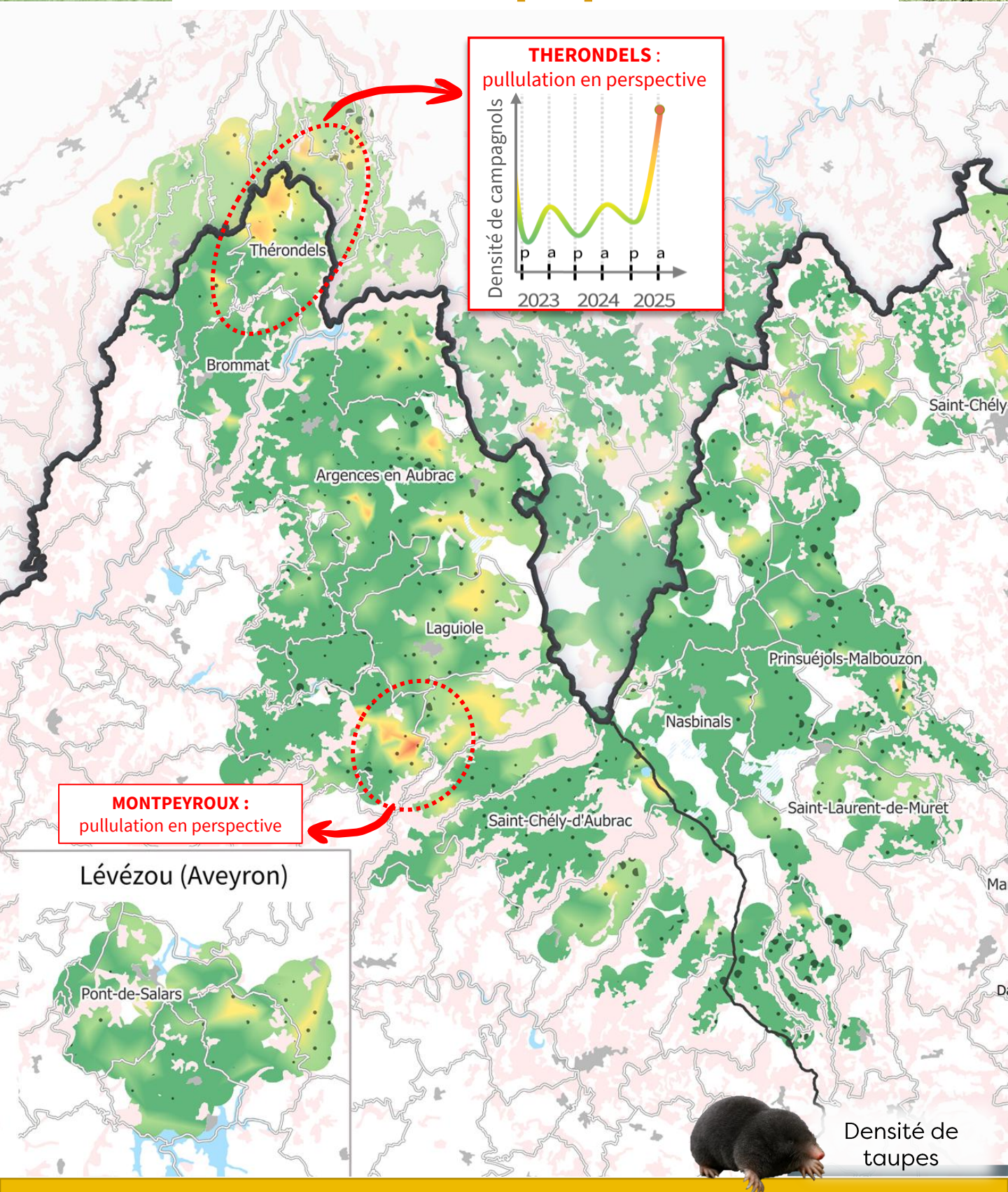
Devenez observateur : un petit investissement de temps pour un grand service au territoire

► **Une méthode rapide et simple : 1h30 au printemps + 1h30 à l'automne**

- **Deux fois par an**, vous réalisez un court passage sur votre exploitation. En moyenne, 10 parcelles à observer, choisies par vous.
- En seulement **2 minutes par parcelle**, vous notez visuellement la présence de campagnols et de taupes (tumuli et taupinières).
- **Vous saisissez vos observations** soit via l'application mobile Arvicola Obs développée par VetAgroSup, soit sur papier.



L'état des populations



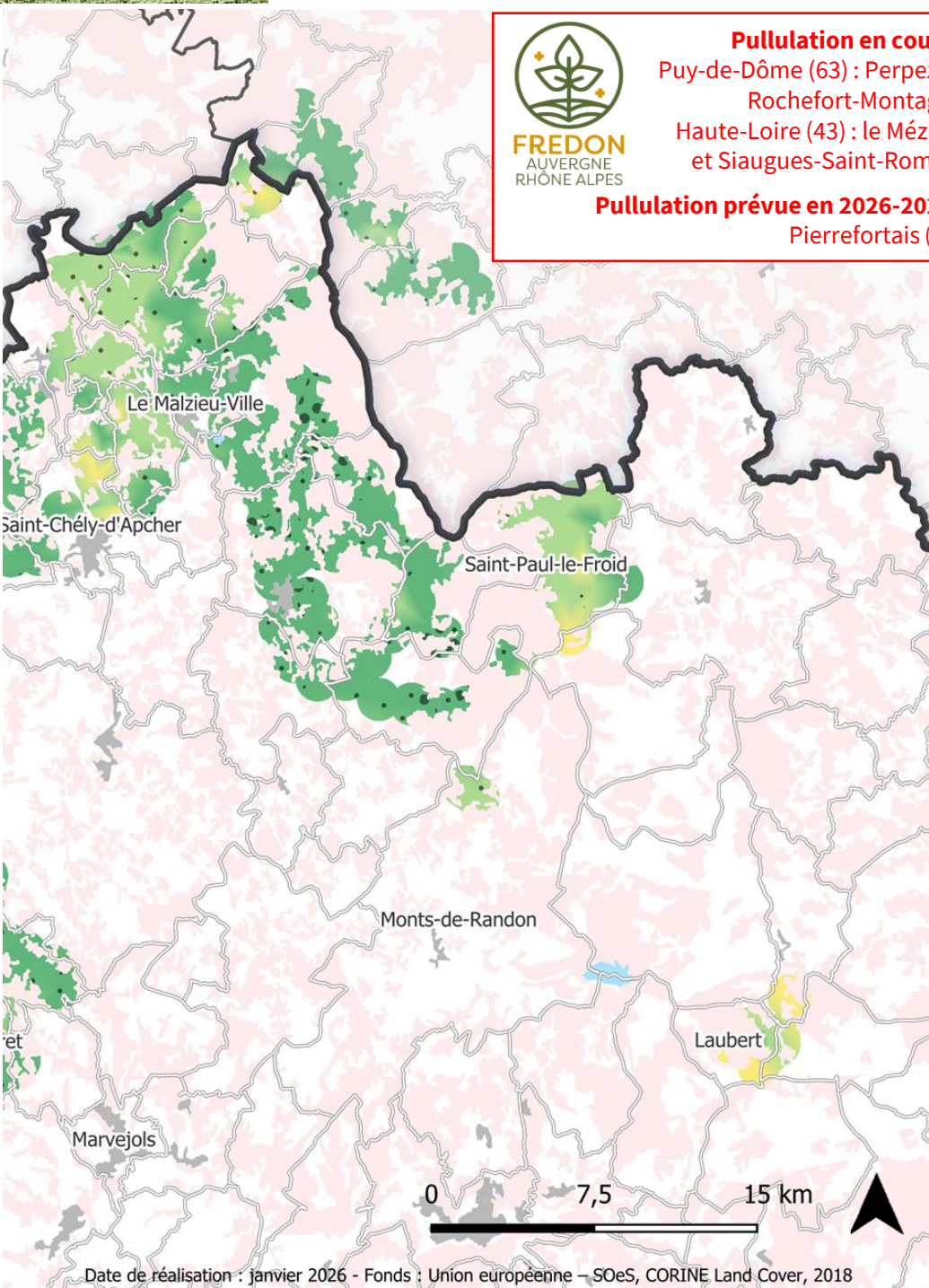
À l'automne 2025



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Pullulation en cours :
Puy-de-Dôme (63) : Perpezat,
Rocheft-Montagne
Haute-Loire (43) : le Mézenc
et Siaugues-Saint-Romain

Pullulation prévue en 2026-2027 :
Pierrefortais (15)



Date de réalisation : janvier 2026 - Fonds : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2018

Absence

Présence

Tension

Extrême



Densité de
campagnols
terrestres

Très faible



Faible



Foyers localisés



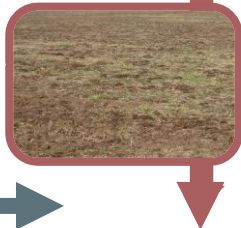
Moyen



Fort



Très fort



FREDON
OCCITANIE

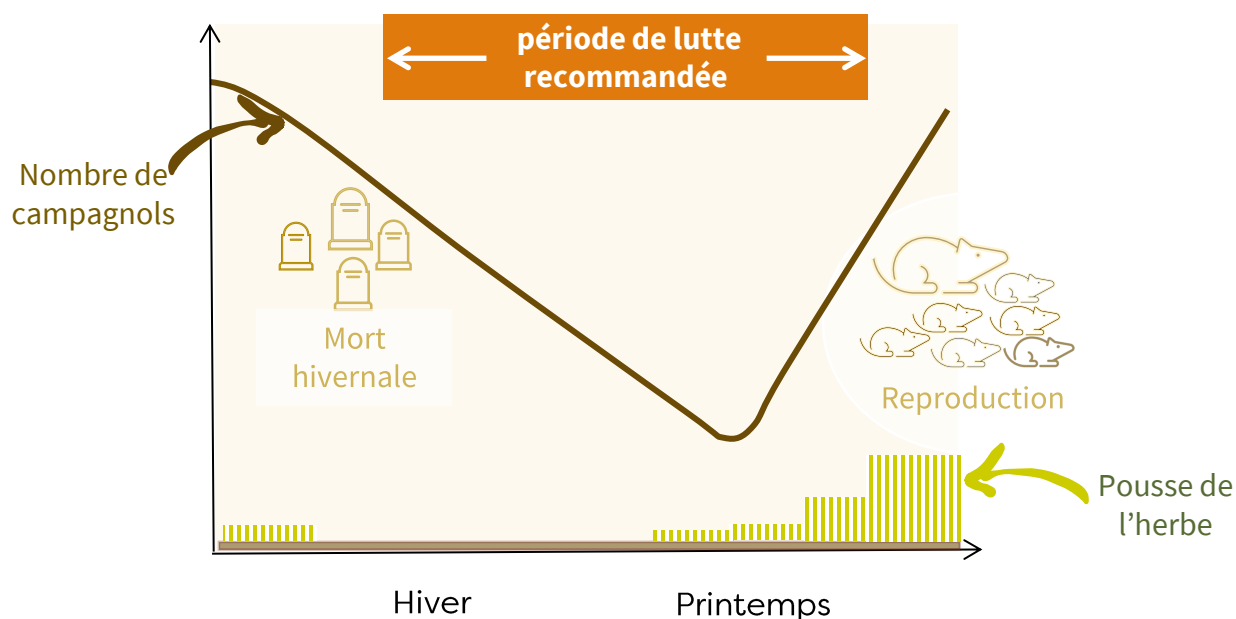
Face à la prochaine pullulation de campagnols,
agissons ensemble au printemps
et éliminons les campagnols reproducteurs !



La reproduction commence en février

→ Intervenir tôt, avant la hausse des populations, améliore les résultats.

→ La réussite repose sur une lutte régulière et coordonnée.



Le côté sournois des campagnols

Ils agissent dans l'ombre : on ne les voit pas, puis la situation explose. Leur reproduction est foudroyante : quelques individus deviennent des centaines en quelques semaines. Un hiver doux et pluvieux peut leur ouvrir une fenêtre favorable.

Les dégâts apparaissent brutalement, **surtout dans les prairies de fauche très productives et riches en pissenlits !**



Les colonies de campagnols suivent les pissenlits.
A. PINOT chercheur à VetAgroSup

Les techniques de lutte à associer

Méthodes préventives : gêner l'installation du campagnol

- ✓ Broyer les refus pour réduire la nourriture et les abris disponibles
- ✓ Casser le réseau de galeries pour perturber l'activité
 - Pâturage
 - Outils mécaniques
- ✓ Favoriser les prédateurs : 2 perchoirs par hectare, nichoirs, murets

Méthodes curatives : bien observer c'est la clé

- ✓ Piéger les campagnols et les taupes
- ✓ Mettre des appâts secs au phosphore de zinc dans les galeries - RATRON GW ([AMM 2170698](#)), RATRON GL ([AMM 2170697](#)), RATIZER GW ([AMM 2220780](#)) :
 - Certiphyto obligatoire ;
 - Traitement à la canne ou à la charrue sous-soleuse (voir CUMA) ;
 - Dose maximale autorisée **2kg/ha/an** ;
 - Cibler les parcelles avec des petites densités de campagnols ;
 - Traiter à la sortie de l'hiver avant la repousse de l'herbe.
- ✓ Mettre des pastilles génératrices de phosphore d'hydrogène (PH3) dans les galeries de campagnols et de taupes :
 - Certiphyto, certificat fumigation et l'agrément à l'utilisation du PH3 obligatoires ;
 - ARVALIN PHOS (PHOSTOXIN PELLET ; [AMM 9500321](#)) : dose maximale autorisée **300 g/ha/an et 4 applications maximum/an** ;
 - QUICKPHOS PELLETS 0.6G NEW ([AMM 9300005](#)) : dose maximale autorisée **300 g/ha/an et 1 application maximum/an**.

 **ATTENTION** : l'utilisation de **SOURICIDE-RATICIDE** comme la **pâte bleue** est **strictement interdite** pour traiter les campagnols dans les prairies. Ces biocides sont seulement autorisés dans les bâtiments et à leurs abords, car trop dangereux pour la faune non-cible. Les chiens, chats, prédateurs et gibiers en font encore bien trop souvent les frais.

Les programmes d'indemnisation du FMSE : où en sommes-nous ?

Le programme 2022 est clôturé : Le FMSE est en train de finaliser les opérations de contrôle des dossiers et les versements sont en cours.

Le programme 2023 est clôturé : les opérations de contrôle commenceront après le programme 2022 et les premiers versements devraient être mis en paiement cet été.

Le programme 2024 est ouvert : la date limite de dépôt est fixée au 31/05/2026.

Envoyez dès maintenant votre dossier à FREDON Occitanie
par courrier à Écoparc de Bel Air - 114 rue Orion - 34570 VAILHAUQUÈS
ou par mail à b.joncour@fredon-occitanie.fr

Votre dossier est constitué de :

1. La demande d'indemnisation du FMSE
2. Mes actions de lutte
3. Mon RIB

Où se trouvent les documents 1. et 2. ?

C'est simple : je tape dans mon moteur de recherche « FREDON Occitanie campagnol bibliothèque » et je clique sur le premier lien :



FREDON Occitanie

<https://www.fredonoccitanie.com> > surveillance > bibliotheque-doutils

Bibliothèque d'outils – Surveillance sanitaire

Retrouvez ici tous les outils mis à disposition dans le cadre de notre mission de coordination et d'animation de la stratégie régionale de lutte contre les campagnols. Documentation Vidéos et ...

1. La demande

2. Mes actions de lutte

Besoin d'aide ? Prenez rendez-vous pour constituer votre dossier avec Barbara.
06 34 78 45 63 ou par mail à b.joncour@fredon-occitanie.fr



Vous souhaitez créer un collectif ou organiser la lutte à plusieurs ?

Un petit groupe d'agriculteurs du même secteur suffit pour commencer.

Contactez-nous pour vous accompagner !

Le président de la FDGDON 12, Johan BOUGES, éleveur à La Terrisse, commune d'Argences-en-Aubrac, a été récemment nommé élu référent au SIDAM (Service InterDépartemental pour l'Animation du Massif central) sur les axes de recherche consacrés à la lutte contre le campagnol terrestre : préférences alimentaires, approche vaccinale, robotique, phéromones.



Une réunion technique à Saint-Chély-d'Apcher en Lozère

a réuni le 5 décembre dernier l'ensemble des acteurs concernés – observateurs, éleveurs, structures techniques et institutionnelles – afin de relancer la dynamique de lutte sur le département. Malgré une



large diffusion de l'information, seule une petite dizaine d'agriculteurs avaient fait le déplacement. Les structures techniques et institutionnelles ont exprimé une réelle **volonté de remobilisation**, renforcée par la prise de conscience d'un **risque majeur imminent**, potentiellement dès 2026.

PHEROCAMP : quand les odeurs des campagnols deviennent des outils de lutte !

Le projet étudie l'utilisation des odeurs naturelles des campagnols – phéromones et composés organiques volatils – **pour améliorer l'efficacité du piégeage** tout en réduisant l'impact environnemental. Les chercheurs ont identifié de nombreux composés présents dans l'urine et les glandes



latérales, dont certains varient selon le sexe. Testés en animalerie puis en conditions semi-contrôlées, ces signaux montrent que les campagnols sont capables de reconnaître le sexe de leurs congénères par l'odeur et qu'ils manifestent une préférence pour certaines de ces odeurs, notamment celles émises par les mâles. Plusieurs mélanges de composés volatils présentent également un effet attractif prometteur, ouvrant la voie au développement de nouveaux leurres pour renforcer la lutte. *M. KELLER et K. POISSENOT, chercheurs à l'INRAE de Tours*



À Laguiole, un nouveau collectif de lutte voit le jour

Tout est parti de la démarche spontanée de Jérôme FERRIER, un éleveur déjà accompagné par FREDON Occitanie dans le cadre de son contrat de lutte et inspiré par les collectifs se mettant en place sur l'Aubrac. En mars 2025, sa question était simple : « **est-ce qu'on pourrait, nous aussi, monter un collectif de lutte à Laguiole ?** »

Quelques semaines plus tard, Jérôme avait réussi à réunir plus d'une vingtaine d'éleveurs avec un objectif commun : reprendre la main face à la pression grandissante des campagnols et des taupes.

Le groupe s'est rapidement fixé une première étape : étudier la faisabilité de créer un **service de piégeage** au sein de la CUMA locale. Dans le prolongement de cette dynamique, le PNR de l'Aubrac rejoint alors l'accompagnement du projet collectif. Un travail technique a alors été engagé : réalisation de cartes parcellaires, simulations techniques et économiques et étude des conditions d'indemnisation du piégeage via le FMSE. La grande majorité des éleveurs étant déjà engagés dans un **contrat de lutte FREDON-FGDON 12**, les premiers calculs montrent que le dispositif du FMSE pourrait réduire le coût réel du service, estimé à 25€/h, à près de 6€/h après indemnisation.

Rapidement, le groupe a identifié un candidat pour assurer le piégeage professionnel : Alexis MOULIADE, le fils de l'un des éleveurs. Une étape décisive pour envisager un service opérationnel.

Le service est entré en fonctionnement le 19 janvier 2026. Il a été rendu possible grâce à l'engagement de 28 exploitations dans la démarche et grâce à la CUMA de Laguiole qui avance les fonds nécessaires à l'embauche du salarié et à l'achat du matériel (véhicule, pièges, équipements, ...). Le PNR de l'Aubrac a par ailleurs proposé d'apporter également un soutien financier pour accompagner le démarrage.

L'expérience de Laguiole montre qu'un groupe d'agriculteurs motivés, bénéficiant d'un appui technique conjoint de FREDON Occitanie et du PNR de l'Aubrac, peut faire émerger une organisation collective solide et structurée.

Les agriculteurs restent toutefois lucides : l'action d'un piégeur seul ne suffira pas à enrayer une future pullulation. **L'efficacité reposera avant tout sur la coordination des interventions, la réactivité et l'implication durable de l'ensemble des exploitations** dans la stratégie de lutte.



LES ZOOMS : comment lire les cartes ?

Densité de campagnols terrestres



Zones exemptes de traces de campagnols

Faible présence de traces de campagnols

Colonies localisées à quelques endroits de la prairie

Colonies sur 20 à 30 % de la surface

Colonies sur plus de 30% de la surface

Prairie recouverte de terre

Il est encore
possible de lutter



Impossible de lutter



Zone de potentiel départ de pullulation :

les campagnols sont en forte augmentation par rapport à l'automne 2024

Densité de taupes



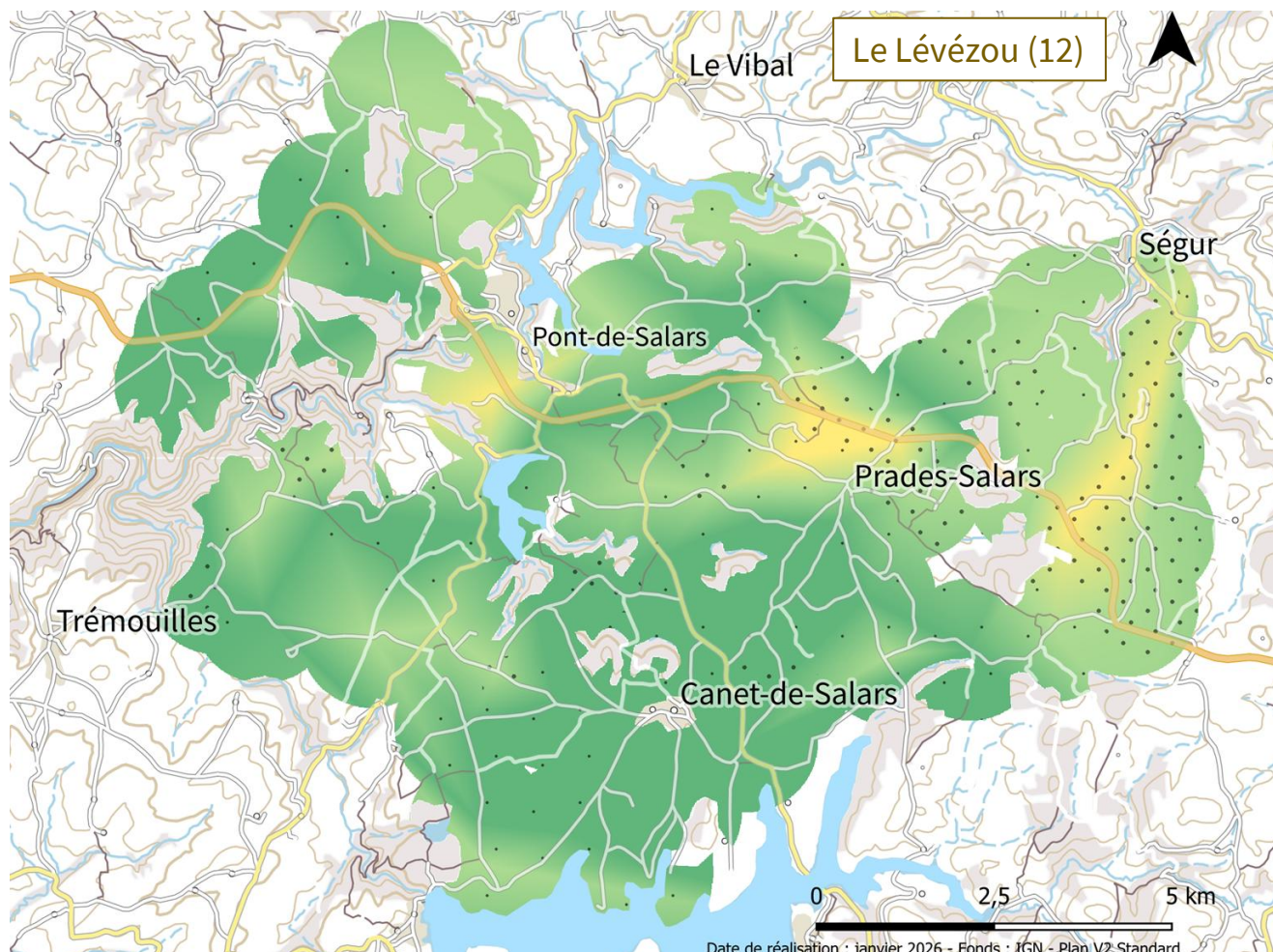
Présence



Tension



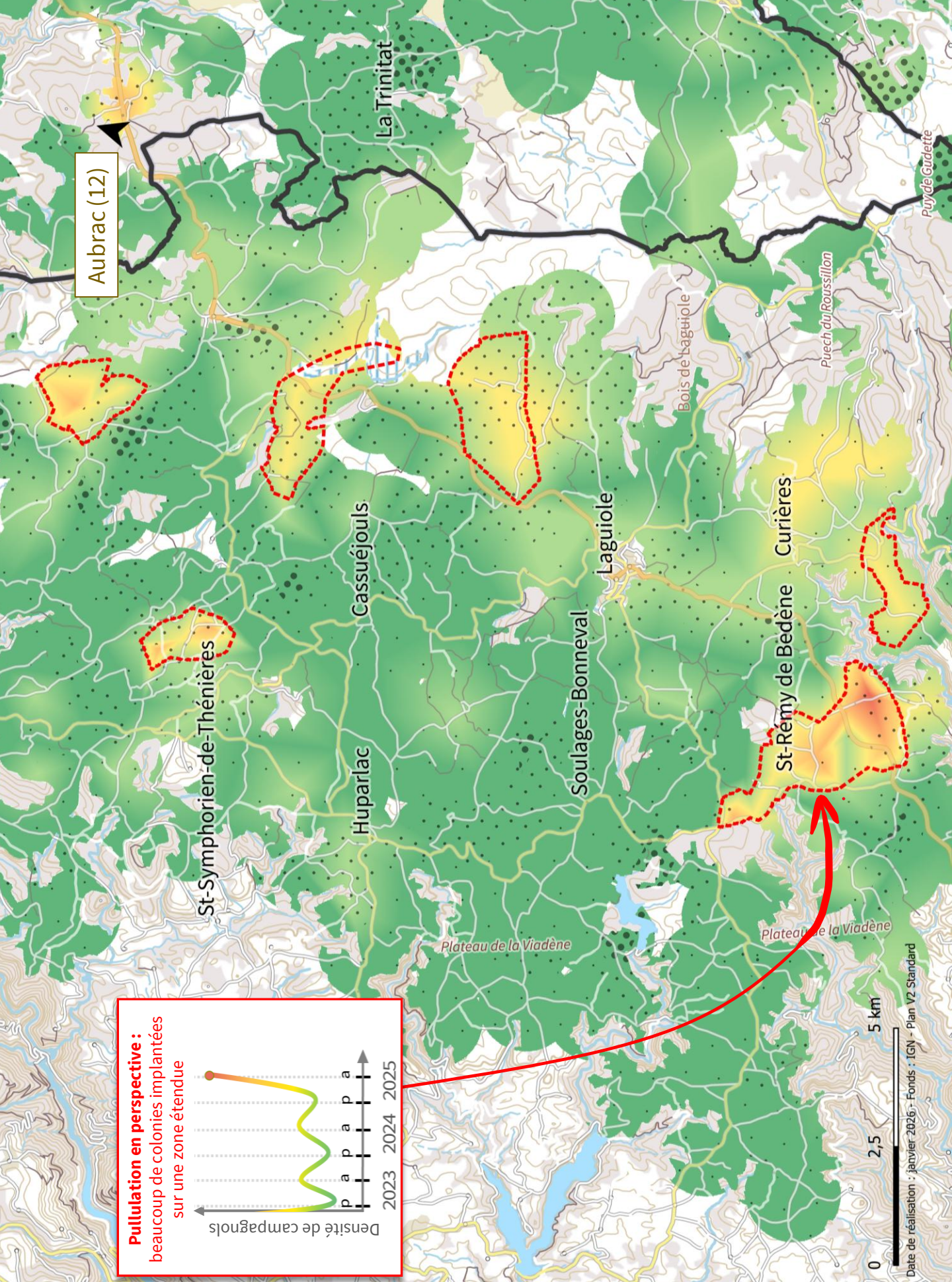
Extrême

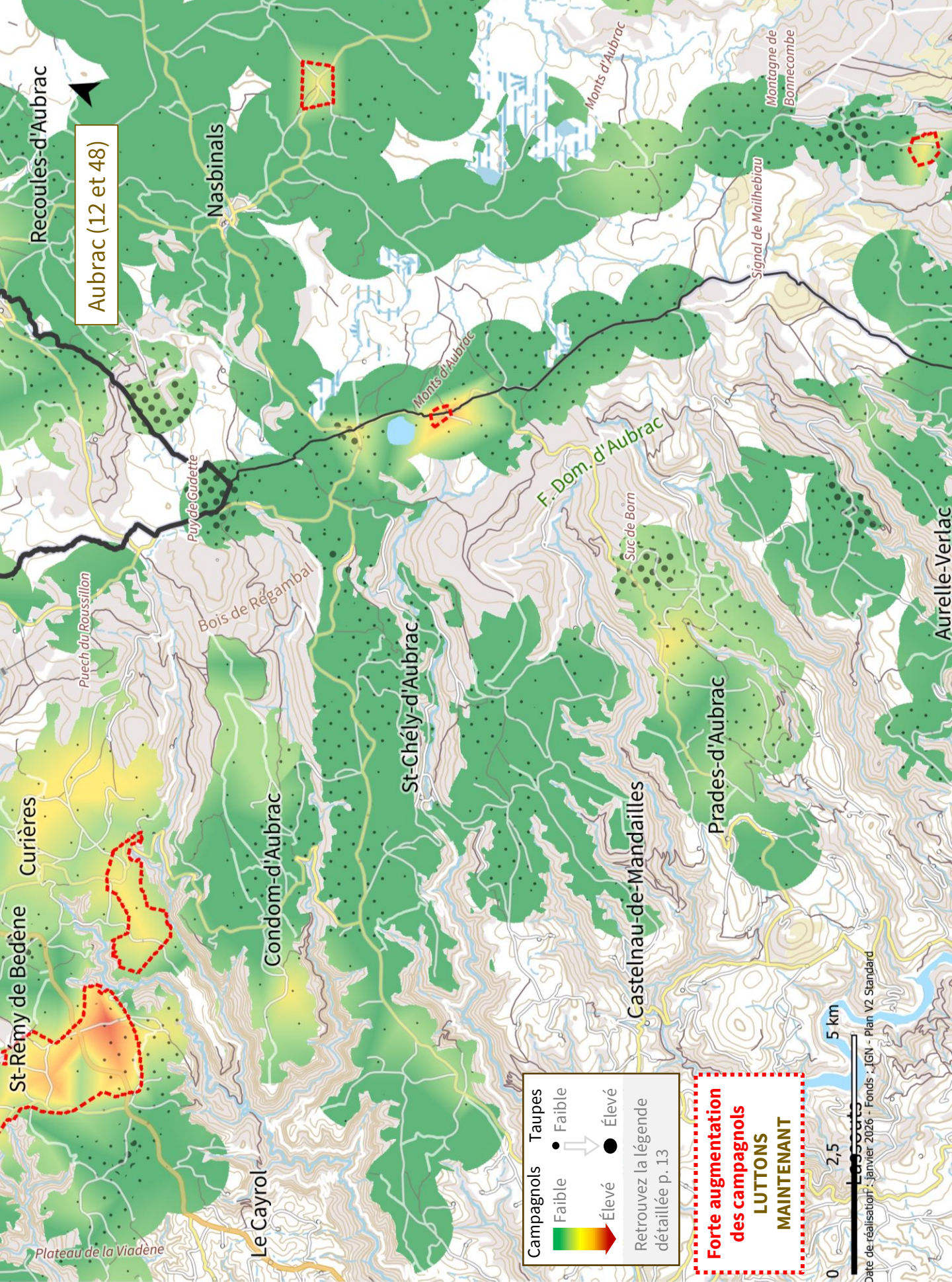


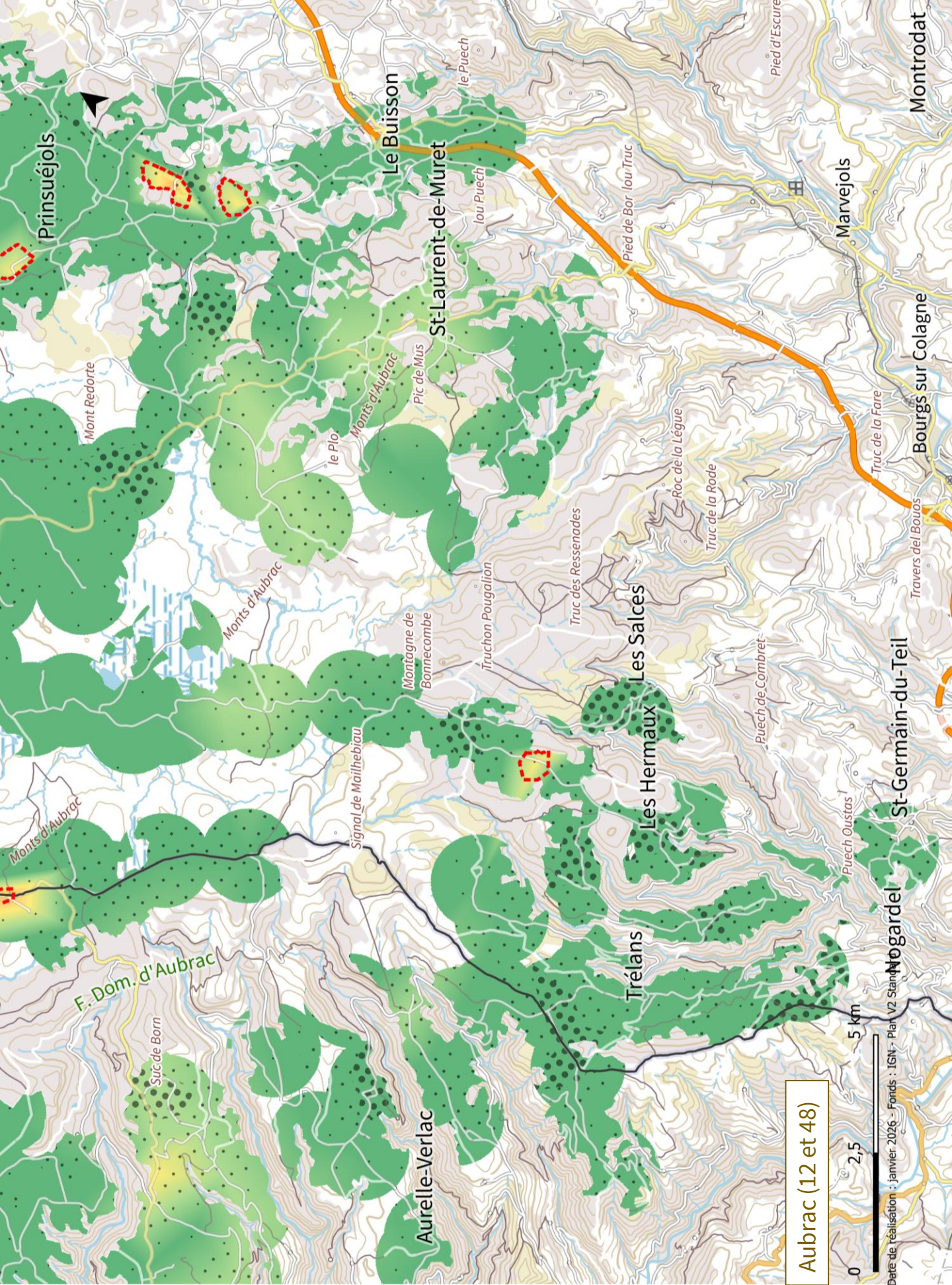
Date de réalisation : janvier 2026 - Fonds : IGN - Plan V2-Standard



FREDON
OCCITANIE



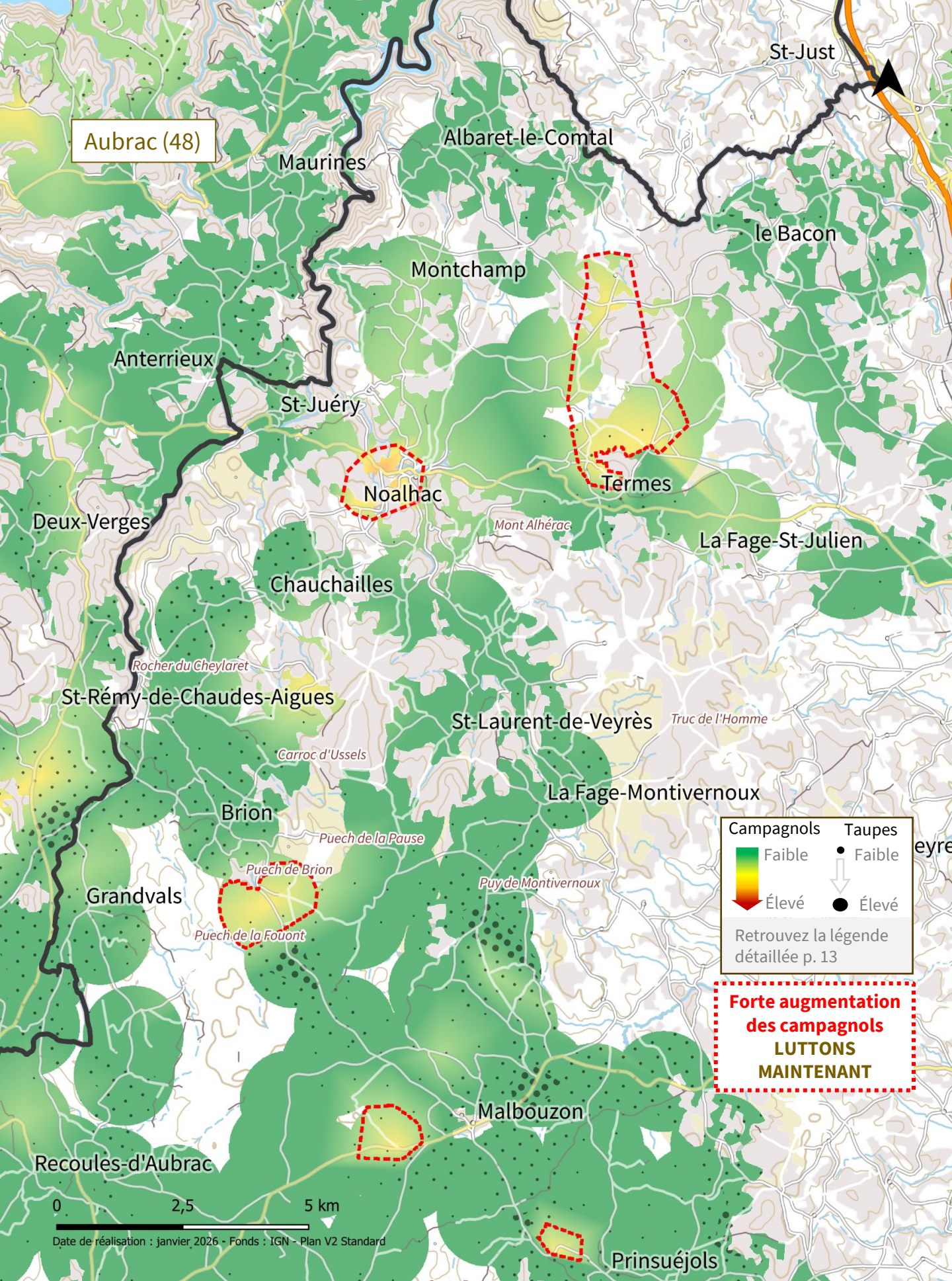


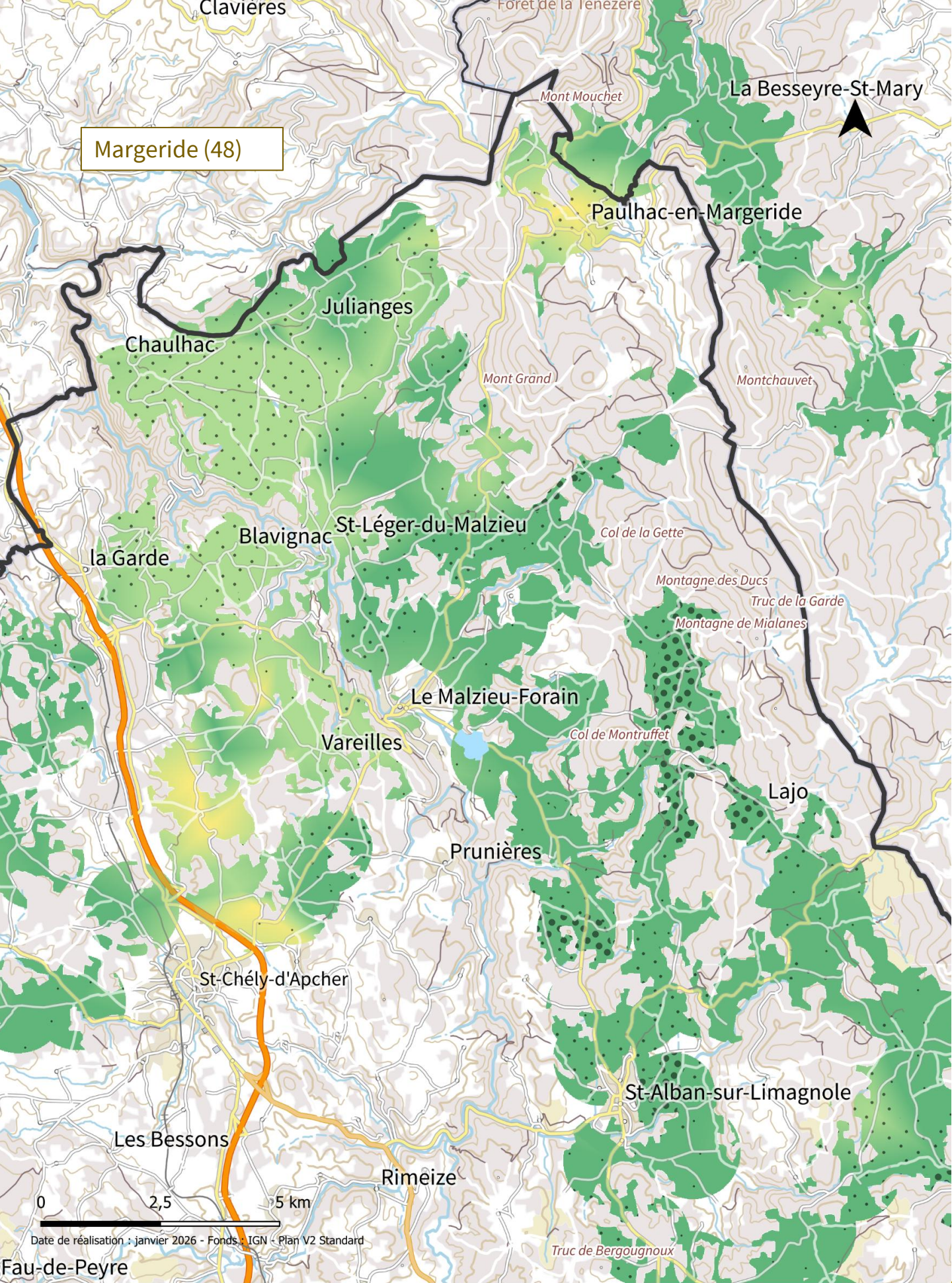


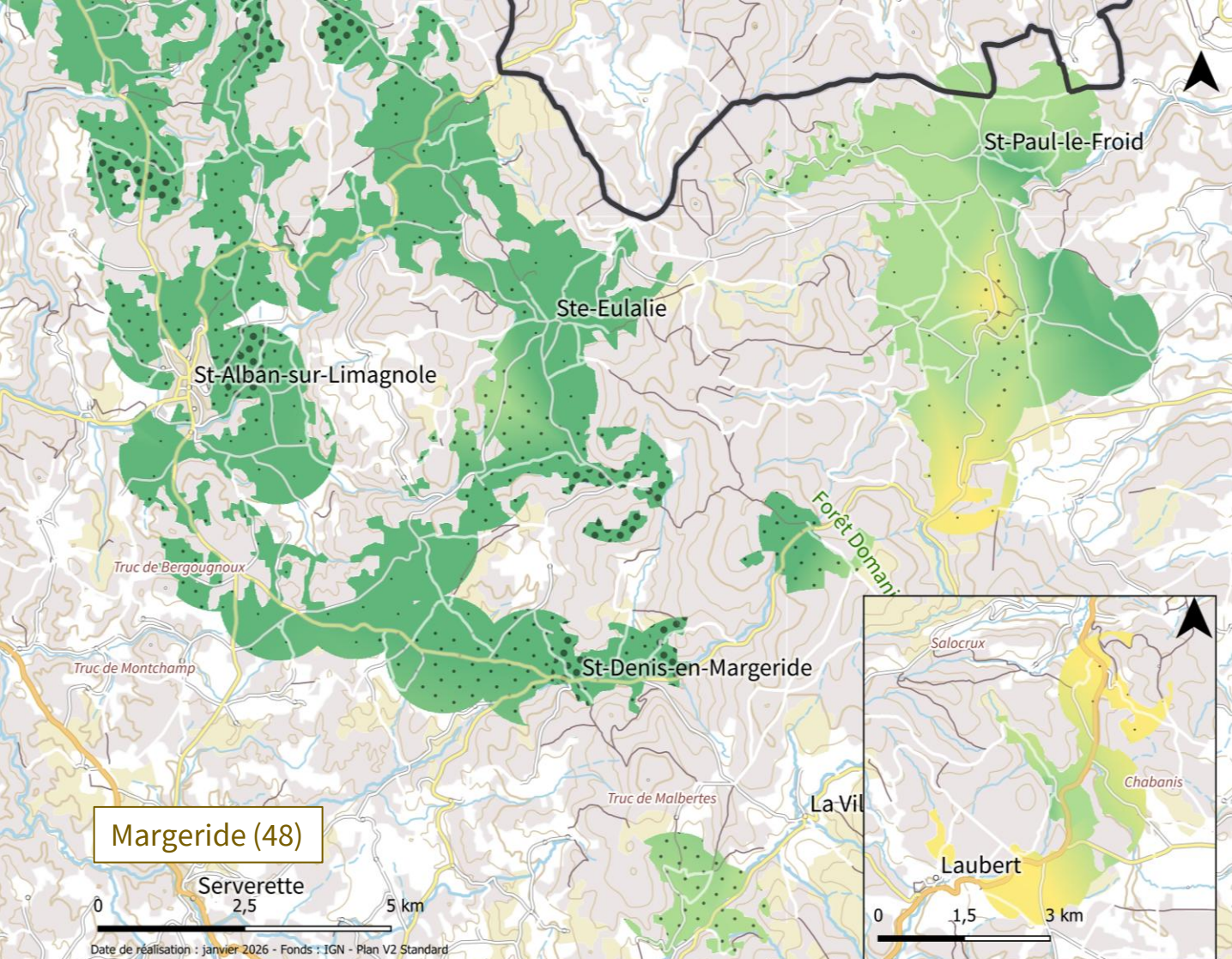
Aubrac (12 et 48)



FREDON
OCCITANIE







NOUVEAU suivez la dynamique des campagnols à travers les années :
une carte vivante, interactive et 100% en consultation libre !
<https://www.fredonoccitanie.com/surveillance/carte-evolution-campagnols/>



**Des renseignements sur le
contrat de lutte et
l'indemnisation par le FMSE**



**Retrouvez toutes nos
informations sur notre site :**
www.fredonoccitanie.com/surveillance/les-campagnols/

Référente et rédactrice

Barbara JONCOUR, chargée de
mission gestion des campagnols



b.joncour@fredon-occitanie.fr

06 34 78 45 63